

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/12/2008

Réception par le Prefet : 19/12/2008

Publication : 29 DEC. 2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2008-14-3-1

Séance du jeudi 18 décembre 2008

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

RD 41 - COURTAVON-PFETTERHOUSE

Route franco-suisse

Travaux d'investissement et de fonctionnement

Convention de coopération transfrontalière

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les termes de la convention de coopération transfrontalière, jointe au rapport, à passer avec la commune suisse de BONFOL, pour la gestion d'une section de la route située en territoire helvétique.
- autorise le Président à la signer et à l'exécuter.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions